



SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Conformément à l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*, avis est donné que le Conseil des commissaires tiendra une séance extraordinaire :

Date : 16 mai 2018 à 18 h 30

Lieu : Centre administratif, 331 rue du Couvent à Maniwaki

Le Conseil traitera de l'*Action collective : frais exigés aux parents*.

Donné à Maniwaki, ce 11^e jour du mois de mai 2018.

Le Secrétaire général,

M. Richard Leblanc